

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

ÉTÉ ÉDUCATIF 2021 - APPEL A PROJETS "QUARTIERS D'ÉTÉ" DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET DE L'ÉTAT

NOTE DE SYNTHESE

L'Appel à Projets « Quartiers d'été » du Conseil Départemental des Yvelines est renouvelé pour cette période estivale 2021. Il cible les publics de moins de vingt-cinq (25) ans, vivant dans le quartier prioritaire afin de maintenir le lien social et de développer des dynamiques partenariales cohérentes dans les territoires.

L'Appel à Projets vise à :

- soutenir des animations de proximité,
- · accéder à un programme de sorties clé en main,
- participer à des séjours pédagogiques (les vacances apprenantes).

L'Appel à Projets « Quartiers d'été 2021 Etat » a pour ambition que cette période estivale soit pour les habitants, les jeunes notamment les jeunes filles et femmes des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- un temps de respiration, de divertissement et de découverte,
- un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid,
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

C'est pourquoi, ces Appels à Projets privilégient une programmation avec ces trois (3) priorités :

- les rencontres et activités inter-quartiers,
- les activités en journée mais également en soirée et les week-ends,
- les activités mixtes, intergénérationnelles, et également dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

La Ville de Mantes-la-Jolie répond aux objectifs de ces Appels à Projets. Après un retour très positif de l'Eté éducatif mantais en 2020 et au regard de l'impact toujours plus prégnant de la crise sanitaire sur la jeunesse et les familles les plus modestes, la Ville renouvelle la mise en place d'un Eté éducatif 2021 par un programme estival à destination des jeunes et des familles dans l'objectif de permettre un accès aux activités sportives, culturelles, un accompagnement par des actions éducatives consolidant les acquis et limitant les conséquences du décrochage scolaire, des temps ludiques, familiaux par des sorties diverses et culturelles.

Le programme de l'Eté éducatif mantais 2021 s'inscrit complètement dans les orientations des Appels à Projets départemental et préfectoral en déclinant :

- un été éducatif
- un été sportif
- un été culturel
- un été convivial

Les actions « Eté éducatif » déployées par la Ville contribuent à la construction d'une offre du programme estival, complété par celles portées par les associations du territoire.

Elles se dérouleront dans les structures municipales, dans les écoles de la Ville qui resteront exceptionnellement ouvertes en semaine, dans les gymnases, avec des ouvertures les week-end et en soirées également en fonction des activités de chacun.

Cette offre municipale se déclinera par les actions suivantes :

- les Accueils Collectifs pour Mineurs (ACM) sont étendus pour favoriser l'accueil des enfants de trois (3) à seize (16) ans: animations de proximité à destination des jeunes: activités ludiques, culturelles et sportives adaptées,
- des associations, qui s'inscrivent en co-construction de ce programme, poursuivent l'accompagnement à la scolarité au sein de l'école Jules Verne, pour renforcer les apprentissages fondamentaux, combler les retards éventuels et les risques de décrochage générés par les périodes de confinement,
- les structures culturelles déploient un programme adapté dans les sites (Musée Hôtel-Dieu, salle de spectacle, et le centre d'arts Abel Lauvray, etc...) afin d'accueillir un large public,
- les structures sportives seront ouvertes durant toute la période estivale aux associations qui proposent des activités sportives ou des stages,
- un programme de loisirs décliné par un « Village des Sports » du 10 juillet au 3 août 2021 et une offre en direction des publics de trois (3) à dix-sept (17) ans et des familles. Comme l'an dernier, le Village des sports sera sportif et ludique mais également éducatif avec la reconduction de l'apprentissage aux échecs,
- un programme d'initiation à la nage « J'apprends à nager », pour des enfants en élémentaire et sous forme de stage,
- les structures de proximité, comme le service Initiative Jeunes, complètent leurs offres avec des ateliers et activités de prévention (vélo, moto cross, initiation à la sécurité routière). Est également mise en place une animation sportive permettant aux jeunes de se dépasser, de tester leurs fonctions motrices ainsi que leurs capacités d'engagement et d'audace (Ninja Warrior),
- des stages de préparation à la rentrée scolaire sur les matières principales (mathématiques, français, histoire...),

- des chantiers de réfection en direction des publics jeunes de quinze (15) à vingtcinq (25) ans.
- un espace pour partager des idées de projets de création d'entreprise ou d'activités: « les Initiatives Inter-entrepreneuriales » porté par le service Initiative Jeunes,
- les Centres de Vie Sociale (CVS) complètent leur programmation avec des actions adaptées pour les familles qui ne partent pas en vacances cet été. Elles se verront proposer des animations de proximité, des sorties et des ateliers divers et variés. La plupart des actions se tiendront à l'extérieur, « hors les murs ».
- des ateliers de conseils, de détente, de nutrition, d'hygiène de vie, de confection de produits d'hygiène naturelle,
- accompagnement dans les départs en vacances des jeunes et des familles,

La mobilisation de l'ensemble des acteurs et de la Ville permettra de répondre au plus grand nombre d'habitants du territoire. Les actions seront organisées de façon à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre de l'Appel à Projets « Quartiers d'été 2021 » auprès de l'Etat et « Quartier d'Eté » auprès du Conseil Départemental des Yvelines, pour toutes les actions municipales déployées dans ce cadre.

DELIBERATION

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le Contrat de Ville du Mantois signé le 25 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 relative au Protocole d'engagements réciproques et renforcés du Mantois 2020-2022,

Vu l'Appel à Projets « Quartiers d'été » délibéré le 16 avril 2021 par le Conseil Départemental des Yvelines,

Vu l'Appel à Projets Etat « Quartiers d'été 2021 »,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Quartiers d'été » du Conseil Départemental des Yvelines et à solliciter les subventions au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet Appel à Projets,
- d'autoriser le Maire à répondre à l'Appel à Projets « Quartiers d'été 2021 » de l'Etat et à solliciter les subventions au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet Appel à Projets,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET